

**Procès de Damien Saboudjan ("gardien de la paix" en république française)
responsable de la mort de Amine Bentounsi
Chef d'inculpation : "violence ayant entraîné la mort" (audience publique).**

On devrait dire pour parler clairement : jugement du meurtrier de Amine Bentounsi.

Rappel des faits :

Le 21 Avril 2012 Amine 28 ans est tué d'une balle dans le dos à Noisy-le-sec.

Dans un autre cas il serait question de "discuter" de la préméditation ou non de l'auteur du crime; mais ce qui est engagé ici, et pour un policier généralement accusé c'est autre chose....

Il s'agit donc pour la justice, en outre ici 3 juges, l'avocat général de bobigny et les jurés de statuer de **la légitimité ou non pour le policier de tirer sur Amine**

Bentounsi ?

Et cela peut nous dire aussi, justifier ou pas; dans quels circonstances et sous quels pretextes un policier peut tirer sur quelqu'un ? Ainsi statuer sur la question de légitime défense du policier en question.

Dans le texte les abréviations suivantes sont utilisés :

A.B : Amine Bentounsi, la victime

D.S : Damien Saboudjan, l'accusé.

Me Konitz / Me K. : l'avocat des parties civile (famille Bentounsi)

Me Merchat/ Me M. : l'avocat de la défense (D.S)

contraire

JOUR 1 : (11.01.2016)

Matin

(6 flics en civils au moins dans la salle, on est étonné(e)s qu'ils ne soit pas plus nombreux)

(*Précision : je n'ai pas pu prendre tous les "témoignages").*

Sur le flic accusé:

D.S est dans la police depuis 2002. Anciennement à grenoble il est en fonction en Seine-St-Denis depuis 2006. A la suite de la mort d'Amine Bentounsi D.S sera suspendu 2 ans (tout en continuant de percevoir son salaire); puis il reprendra du travail en centre d'information de commandement. **Jusqu'à présent c'est seulement son port d'arme qui lui a été retiré.**

Pour défendre ce flic pour ne pas changer de beaucoup d'autres procès incriminant la police, c'est l'avocat **Daniel Merchat ancien flic lui-même pendant 25 ans qui va défendre Damien Saboudjan...**

EXPERTS TEMOINS :

1) Un expert toxicologique qui revient sur la présence de cannabis dans le corps d'Amine

2) Patrick Netto (IGPN) : il met en évidence que les témoignages de D.S et de son coéquipier ne disent pas les mêmes choses, par exemple : sur l'endroit où était Amine.

A priori Mr Boursier (le collègue de D.S) n'a pas pu voir la position de Amine.

- Aucune des versions des 3 coéquipiers de D.S ne correspondent, les flics répètent ce que leur collègue leur a dit de dire puis se rétracte (au moins l'un d'entre eux).

Le fonctionnaire de l'IGPN continue en évoquant des appels de D.S se plaignant de son traitement.

L'avocat général demande : quand est-ce que D.S a été mis au courant que Amine avait reçu une balle dans le dos ?

- Assez vite lors de sa garde à vue."

Un expert medecin legiste réexplique le trajet de la balle (elle passe par le dos et a sectionné l'artère renale droite provoquant une émorragie).

Me merchat demande si une autre balle (entendant autre "sorte") aurait causé la mort ?

L'expert ne peut pas répondre.

Mr Laurent, un expert balistique cite plusieurs contradictions et éclaircies certains points, par ex:

- contrairement à des insinuations les balles n'ont pas pu ricocher.

- il est clair que Amine a chuté avant de se faire tirer dessus (et de se relever) **D.S ne l'a pas mentionné (quand plusieurs témoins en ont parlés)**.

- **la trajectoire de tir ne correspond pas au témoignage de D.S par rapport a l'endroit où il se trouvait et à la position de Amine**

-techniquement on ne sait pas (ils ne disent pas) quelles balles a touché Amine (si c'est la seconde ou la troisième). Une balle de D.S a touché une voiture qui passait a ce moment là (celui-ci ne s'est apparemment pas vu faire cela non plus...)

- normalement selon l'expert il faut compter 0,5 sec entre chaque tir.

Me Merchat soulignera que les 4 tirs de D.S sont des tirs de ripostes comme on leur apprend lors de la formation de police (enchaîner plusieurs tirs).

JOUR 2 :

Matin

1) Expert medecin

C'est à lui que le rapport d'autopsie a été confié :

- il décrit l'emplacement où a été touché Amine

- rappelle que les douilles/ étuis des cartouches de revolver ont été déplacées

- l'accusé (D.S)aurait tiré à 1m de hauteur sur Amine, à 26 cm sur la voiture

- balle horizontale qui touche Amine dans le flanc

- dit qu'il est possible que Amine (A.B) se soit retourné (de face à de dos) tout comme il pense que les 2 hommes étaient face à face

Le président souligne que le **positionnement du corps de Amine est au coeur des débats.**

- **Le medecin admet qu'il ne peut répondre formellement quand a l'eventualité d'une rotation de A.B** mais le president insiste, essaie qu'on en vienne à la

possibilité que A.B ait fait une rotation.

Me Konitz demande au medecin si il a des éléments scientifiques pour dire que les 2 hommes se faisait face ?

Le medecin ne répond pas directement.... dit carrément " qu'il ne comprend pas la question!" Il insiste sur le fait qu'il s'est basé sur le rapport d'expertise d'un collègue; sur le rapport d'expertise de Mr Huon plus exactement. Mais l'avocat insiste : " Quels éléments objectifs/ scientifique vous permet de dire ça ?

Me Konitz est obligé de reposer sa question quatre fois. **Le medecin est mal à l'aise, rigole à moitié et finit par admettre qu'il n'a pas d'éléments scientifique.**

L'avocat général (procureur) appuie la question de l'avocat des parties civiles et le medecin bredouille : " médicalement il est de dos mais Mr Huon (expert balistique) n'exclut pas que quand la balle arrive A.B aurait pu être en mouvement."

2) Expert- responsable balistique

- Il vient dire que la fausse grenade que Amine leur aurait lancé avant l'interraction avec D.S ressemblait vraiment à une vraie (*sauf qu'elle est plus petite et qu'il se passe rien quand elle est lancée !*)

Le président lui demande si les policiers pouvaient faire la différence ? il dit non.

Le président lui demande si l'action de la grenade a pu tétaniser les policiers ?

- oui c'est possible.

Ce témoin n'est pas là pour nous parler de la grenade de manière scientifique mais à appuyer la thèse du président. Le président cherche à montrer que ce qu'ont vécu les policiers est traumatisant.

En tout cas quand on y réfléchit en quoi l'expérience de ce type determine quoi que ce soit d'objectif quand à la réaction des policiers face à la grenade ?

Mes interrogations :

-Pourquoi la grenade n'a jamais été montré ? Pourquoi l'effet concret/ le fonctionnement des grenades n'a pas été expliqué (publiquement) ?

Seul le procureur souligne que de fait il ne s'agit que d'une grenade factise et il interroge sur le fait qu'elle soit en vente libre.

3) Témoin- Mr Godard : brigadier chef centre de formation du 93: moniteur de tir.

Il a effectué des entrainements de tir avec l'accusé.

- Explication du fait qu'il s'agit là d'un tir de riposte (# tir de visée qui necessite d'utiliser un appareil de visée et donc qui prend plus de temps)

Le président demande le cadre des séances de tir :

Ce qui est recommandé, rapellé :

- La légitime défense, c'est à dire on risposte à partir du moment où c'est proportionel.

Le président continue en lui demandant d'illustrer des situations de légitime défense; le flic répond à côté.

Le président demande si pour lui D.S était en état de légitime défense ?

- Oui à partir du moment où la victime était armé et **avait pointé D.S**

Le président insiste là dessus en montrant l'arme d'Amine.

Me Konitz demande en combien de temps peut-on tirer 4 tirs ?

-3,4 sec.

Le prsdt demande quel zone on privilégie quand on tire ?

- le buste

Le procureur demande si à la distance où les deux hommes était D.S avait beaucoup de chance de toucher A.B ?

- Non

- Dans un tel contexte n'y avait-il pas d'autres moyens que de tirer pour conserver son intégrité physique ?

- c'est riposter ou se coucher. Si on sort son arme pour riposter c'est pour neutraliser !

Le flic ajoute "il faut beaucoup de sang froid pour juste vouloir blesser" (!!)

Ce dernier précise aussi que les policiers n'ont pas a effectuer de somation avant un tel tir.

4) Témoin : 1 passant, habitant de noisy-le-sec : Mr Kessi

(ce dernier serait venu faire une déclaration de son plein grè en Juillet 2012)

Il parle d'Amine en disant le jeune et pour le flic il cite son prénom.

Il est plus que confus dans ses déclarations et on est même pas sûr qu'il voulait vraiment témoigner ce jour là... A priori Mr Kessi est venu remettre un certifat médical pour fatigue mais la cour aurait insisté pour qu'il puisse témoigner aujourd'hui alors qu'un expert la veille avait prevenu de ne pas prendre son témoignage en compte du fait de l'état psychologique de cette personne (propos souvent incohérent.)

Mr Kessi serait arrivé peu de temps avant les tirs. Il aurait vu 2 policiers pourchasser A.B et lui demander de s'arrêter.

Celon lui toujours, Amine ne s'arrêtait pas de courrir et à un moment, Amine se serait retourné pour menacer le policier. Le problème est que ce monsieur semble souffrir de paranoia il dit aussi que si D.S n'avait pas été là peut-être que Amine s'en serait pris à lui... et un faux point pour le flic parce que ce dernier nous a fait un vrai sketch du citoyen qui vient justifier l'action des keufs.

AUDIENCE SUSPENDU... il est 12H30

Reprise à 14H

1) Témoin : Un policier qui est arrivé sur la scène après les coups de feu/ prevenu par les appels radio des collègues de D.S.

Lors de son audition ce type avait déclaré que les premiers mots que D.S lui avait dit en arrivant sur le lieu du drame était " je l'ai tué/ je l'ai tué" et là à la barre il nous dit que D.S a dit : il m'a braqué/ je l'ai tué.

L'avocat général le reprend comme l'avocat des parties civiles.

2) Témoin : Rodon Vanessa : ex auxiliaire de police

Elle fait partie des 3 flics qui accompagnait D.S. C'est elle qui récupère les affaires de A.B quand il les jettent après leur avoir soit disant lancé une grenade factice. Lorsqu'elle récupère les affaires, elle entend 4 coups de feu " elle a eu peur pour la vie de son collègue."

" D.S nous a sauvé. Cela aurait du être moi à sa place. Je ne sais pas ce qu'il aurait pu se passer"

"On est pas préparés à la réalité" " je n'ai eu que 3 mois de formation à l'école de police"

"Peu de formation en tir."

Suite à cette affaire et a une autre affaire où elle a été blessé en service, elle démissionne.

"La réalité du terrain et de la police m'a dégoûtée."

Elle se plaint du traitement de l'IGS et lorsque Me K. Lui demande pourquoi elle dit qu'elle a été maltraité par l'IGS elle dit que les interrogatoires étaient dur, qu'elle ne pouvait pas ni reprendre son souffle ni boire... Trop dur quoi. "**Il n'y avait pas d'humanité !**"

"On a été traité comme des moins que rien, comme des malfrats !"

Pourtant quelque jours après on fait voir un psy aux flics.... (*Afin d'établir et de mettre en scène un traumatisme... non j'abuse c'est vrai c'est clair les pauvres sont choqués ! Bien retournée la situation ce n'est pas la famille qui est victime et qui a besoin de soutien ce sont les responsables ! Les fonctionnaires assermentés censés être formés pour affronter le danger.*)

Temoignage clef qui exprime le manque de professionnalisme et la panique de flics peu/ mal formés.

Elle n'a de cesse de dramatiser "Ce soir-là même avant les tirs j'ai pensée que j'allais mourrir"

3) Témoin- Mr Boursier- fonctionnaire de police (originaire de bordeau, dans la police depuis 7 ans en 2012)

Il fait parti des 3 flics qui accompagnait D.S.

Il a été auditionné 6 fois et n'a cessé de se contredire.... et quand on lui demande si il y a eu des variations dans ses auditions il répond : Oui 1 fois j'ai dit que Amine avait pointé D.S alors que je ne l'ai pas vu.

-et pourquoi ? (c'est le président qui demande)

- c'était psychologique.....

Le prédisent lui remande :

- J'ai pas réfléchi.

Le prédisent lui fait admettre que ce genre de choses ça s'appelle du mensonge.

Il prend du temps pour répondre et hésite presque à chaque fois.

Après avoir été encore "mis à l'épreuve" et face à ses contradictions sur les

emplacements des 2 hommes; le flic tombe après s'être trompé dans sa déclaration sur l'endroit où aurait été D.S....

Audience suspendu... Le flic a besoin de reprendre ses esprits.... Encore un flic qui fait le choqué et blessé d'être démasqué sur ses mensonges.... il se transforme en victime.

L'audience reprend peut-être après 15-20 min de pause.

Le président maintenant est tout mielleux pour interroger le flic....

C'est ce policier qui est à priori venu le premier voir Amine après que D.S l'ait blessé.... et alors que Amine a été touché et a une plaie d'où coule beaucoup de sang (Amine est mort d'une émorragie interne au final) ce dernier le menotte avant de se rendre compte que A.B est blessé... alors il le met en PLS.... mais ce n'est pas cet acte qu'il faut pratiquer lorsque quelqu'un vient d'être touché par balle. Il aurait dû compresser la plaie et ce n'est pas ce qu'il fait.

Pour moi ce flic aurait du être inculpé au moins pour non assistance à personne en danger.

Mais le pauvre homme c'est la première fois qu'il est confronté à ce genre de chose...blablabla...

Il ne tient pas le même discours que sa collègue sur l'IGS. Pour lui cela a été normal alors que c'est lui qui s'est fait le plus interrogé !!

L'avocat de la partie civile insiste sur les mensonges du flic; de l'autre côté l'avocat de la défense considère que cet homme a du cran.....

4) Témoin Mr Akary (4ème flic)
(depuis 10 ans dans la police)

Il est plein de "je ne sais pas/ je ne me souviens pas..."

Il dit ne pas avoir vu les tirs mais les avoir entendus (des tirs consécutifs).

"Je crois que c'est moi qui ai dit au collègue Boursier de menotter la victime, mais je ne sais plus si cela a été fait "

"Pour nous on avait neutralisé l'individu qui prenait la fuite"

"L'IGS a monté 1 dossier à charge contre D.S alors qu'on ne demande pas ce que faisait Amine avec une arme"

- Le président : - Pourquoi vous êtes vous plaint à votre syndicat ?

- Parce que L'IGS a mal travaillé, on s'en est remis au syndicat pour nous défendre.

L'avocat de la partie civile : Est-ce que la position de A.B est importante lors du tir ?

- Non pour moi cela n'a pas d'importance parce que le fait est qu'il était armé.

Il a déposé une main courante un mois après parce qu'il aurait peur de represailles.

Il est inquiet à cause de l'affaire et des mobilisations qui sont faites contre eux.

Il cite des manifestations devant le commissariat de Noisy.

Le procureur le reprend sur la subjectivité du danger.

5) Témoin : commissaire divisionnaire- sécurité territoriale de bobigny

Il était de permanence le 21 Avril, suite aux appels radios il se rend sur les lieux, constate la présence des policiers.

"D.S était recroquevillé, j'ai pris son arme, vérifié les balles pour vérifier le nombre de tir."

" On a prevenu le parquet, l'IGS; le reste de ma mission était de sécuriser les lieux"

"Nous avons eu le prefet Lambert (du 93 à l'époque); et 40 flics qui se sont rendus sur les lieux ce soir là" " les déminages pour la grenade factice."

Le président : - il faut dire aussi que les policiers peuvent avoir peur de perdre leur boulot ?

- oui c'est classique
- y'a t'il vraiment des sanctions pour les policiers ?
- oui très souvent

Ce haut gradé est surtout là pour exprimer l'état de choc des policiers et va légitimer que les versions des policiers ne coroborent pas, surtout après le choc. Il va justifier leurs mensonges en parlant de coups "classiques d'intoxication" " en échangeant des informations, ils se mettent d'accord non-consciement"... on est donc dans du mensonge non volontaire ou surtout du déni...!

Partie civile :

- Pourquoi les 3 flics disent au départ qu'ils n'ont rien vu et ensuite à l'IGS ils ont vus A.B ?

- on établit jamais la légitime défense dès l'infomation judiciaire

Le proc. : - Est-ce que les policiers sur les lieux ont pu communiquer entre eux ?

- oui

- Est-ce que les techniques d'audtions de l'IGS sont similaires à celle que pratique la police en général ?

- Oui mais la vision des fonctionnaires de police n'en est pas toujours bonne parce qu'ils se sentent traiter de la même façon que les voyous.

14.01.2016 - Jour 4

(Au moins 8 flics en civils dans la salle le matin et plus l'après-midi)

1) Interrogatoire de l'accusé :

Le président : - Dites nous votre vérité, la totalité de l'affaire comme vous l'avez ressenti"

- Vanessa m'a demandé de prendre sa place, elle en avait marre d'être chauffeur, voulait être sur le terrain (...) On nous a appelé pour un individu recherché pour VMA (vol à main armé) mes collègues sont allés pour le contrôler quand il devient blême et fuit; mes collègues partent derrière lui (...) Je prend l'initiative d'aller

coincer Bentounsi de l'autre côté (...) je ne veut pas laisser mes collègues ... Je vois l'individu courrir avec le gun, il me braque quand je suis dans la voiture (...) je suis choqué qu'il soit armé, je m'attendais pas à ça; ça faisait trop de choses (...) J'ai tiré pour me défendre. Après les tirs j'étais tétanisé; je bougeais plus. 5 secondes après Gislain Boursier (son collègue) arrive avec son arme, moi j'étais sur le trottoir, j'ai jamais traversé (plus tard il se contredira) (...) Mon collègue va vers lui (...) J'ai faillit mourrir. Je me voyais mort. Je pleurais, mon collègue aussi. On a été entendu le soir même à l'IGS. Toutes les autorités qui sont venus sur place m'ont dit qu'il y avait légitime défense. (...)

" Faire usage de son arme c'est pas évident du tout, c'est très dur à vivre".

- J'ai été étonné 3 jours après quand on m'a annoncé que j'étais placé en G.A.V. J'ai fait 48H et j'ai dormit au dépôt, dans la souricière comme un délinquant.

- Avant l'audition en G.A.V je ne savais pas où je l'avais touché (alors qu'on a vu à un autre moment qu'on lui dit où il a tiré)

-j'ai été maltraité en GAV, on m'a crié dessus, je leur ai demandé de bien me parler, que j'étais pas un chien (...) " j'attendais un minimum d'humanisme (!!) "

(...) on m'a annoncé homicide volontaire, interdiction de travailler, de voir mes 2 collègues (siruk et boursier) (...)

Le prefet du 93 (Lambert) m'a exprimé son soutien.

- **j'ai fait ce geste qu'on nous apprend à l'école de police, sortir son arme et tirer (...) ca été très vite.**

(...)

Le président : - Il faut vraiment de l'entrainement pour ces tirs ?

- On a droit a 3 tirs par an.

Président : -est-ce que vous avez vu son regard ? (il aurait du préciser de quand il parlait !)

D.S : - son regard n'était pas très catholique.

Il aurait vu son regard avant de tirer à 17m. ? Par contre D.S n'a pas vu que au moment où il tirait une voiture passait au même moment.... Tellement paniqué aurait-il fermé les yeux pour tirer ?!

Il ne voulait tellement pas laisser fuir Amine qu'il a préféré lui tirer dessus afin de faire quelque chose coûte que coûte....

D.S a été vraiment offusé que l'IGS et ses supérieurs ne le laisse pas tranquille et quand on lui parle du mensonge de son collègue il répond impertinent : " c'est vous qui percevez qu'il a menti!" (alors que son collègue a lui-même admis avoir menti !)

D.S se permet de parler de plus en plus mal à la barre quand il ne s'agit pas du président.

Me K. : - Pourquoi 3 personnes ont vu une course poursuite ?

- Je n'ai pas courru

- Une des témoins, de son balcon a vu Amine courrir mais ne l'a pas vu vous braquer, comment expliquez vous ça ?

- Tous les témoins ont vus des choses différentes

- Non les 3 personnes ont vus les mêmes choses ! Comment l'expliquez-vous ?

- Non les témoins ne disent pas les mêmes choses ! Et moi j'ai jamais courru après lui, peut-être que des témoins me confondent. Puis il tremble et fond en larme pour

faire suspendre son audition.

AUDIENCE SUSPENDU

2) Expert- psy clinicien qui a examiné D.S

Il raconte que D.S n'a eu que des échecs avant son entrée dans la police.
Parle du stress de D.S " sous le stress D.S n'imagine plus les choses comme elles sont"

"c'est un homme qui ne veut pas voir le stress. Il ne veut rien savoir de la situation anxieuse parce qu'il veut toujours montrer une image valorisante de lui-même."

"D.S n'est pas quelqu'un qui reconnaît ses erreurs/ Il a un faible regard critique sur lui-même"

" Le fait qu'il était seul lui a ajouté du stress"

Me K. " Il aurait du mal à admettre s'il a dérapé ? "

- oui

3) Témoin : expertise psy

"C'est quelqu'un de très anxieux (...) il ne semble pas qu'il pouvait agir autrement "

"Pas de remise en question; ne reconnaît pas avoir perdu son sang froid **et pour ma part j'ai regretté qu'il n'ait exprimé aucune empathie ni envers Amine ni envers sa famille.**

Il n'a jamais évoqué de regrets."

Après-midi

1) Témoin : enquêtrice de personnalité qui a interrogé la famille de la victime pour avoir plus d'informations sur la personnalité de Amine.

- Description de la famille, résumé du parcours de Amine :

parcours scolaire interrompu par son incarcération à 13ans (pour vol).

On passe directement de ses 13 ans à ses 18 ans .

Le président fait lecture de son dossier judiciaire (comme si c'était nécessaire et que c'était lui l'accusé !)

2) Reprise de l'audition de D.S ou de la bataille entre Me. Konitz et Damien Saboudjan...

D.S continue de répondre à côté, il renvoie à des si et continue de faire sa victime :
" tout ce que j'ai pensée c'est que j'ai faillit mourrir. J'aurais pu me faire tuer !"

Il ose dire : " il n'y a qu'une personne qui a faillit mourrir c'est moi"

la partie civile le reprend en lui rappelant la mort de Amine.

Le président très attentif aux gémissement de D.S demande à Me K. de laisser finir D.S qui ne veut pas s'arrêter de se plaindre. D.S a réussi auprès du président a se faire passer pour la victime qui se décharge de son trop plein d'émotions tout autant que de mensonges sans que cela ne semble choquer le président.

" Personne ne peut comprendre ce que j'ai vécu, personne n'est à ma place (....) "

J'ai du voir un psy"

"J'ai l'impression que vous faites le procès de la police, de mes collègues, des syndicats...."

M.e K :- Etes vous certain de ne pas lui avoir tiré dans le dos ?

- Jamais puisqu'il m'a braqué et que j'ai vu son visage !

Il dit voir son arme et son visage mais bien entendu il n'a pas vu la position de son corps !

- Mais lors d'une audition vous avez admis que lorsque vous tiriez il avait pu se retourner ?....

mais il n'y a pas 1 témoin qui a la même version que vous !

- je ne sais pas.... je ne sais pas

- Tous l'ont vu courrir ! Pas 1 témoin ne confirme qu'il vous braque.

- je n'ai jamais fait de courses poursuite ! Non mais je vois les témoins ont la vérité et pas moi c'est ça ?!!

D.S recommence a se montrer exaspéré par l'avocat de la partie civile et se défend comme il l'a déjà fait :

- s'il ne m'avait pas braqué je n'aurais pas tiré !

Me K. : - Pourquoi il faudrait vous croire ? Vous avez pu mentir pour conserver votre travail ?

- On aurait pu voir 1 policier mort ! Les elements objectifs y'a que moi qui peut les dire ! J'ai été braqué !

Et là il continue son monologue en parlant du fait que quand on ment on s'enfonce alors que " moi depuis le début je raconte la même chose ! "

Me K. - Si 1 homme tue quelqu'un d'une balle dans le dos est-ce normal de le laisser rentrer chez lui ?

D.S ne répond pas tout de suite puis lâche : " Il ne faut pas mettre 1 délinquant et 1 policier au même niveau !"

- Me K. - Je n'ai pas parlé d'un délinquant ! Qu'avez-vous pour me montrer que ce que vous dites est vrai ?

- mes déclarations !

Alors que la partie civile exprime clairement ses doutes, D.S va de nouveau renverser son statut en pleurant sur son sort " j'y suis pour rien ! J'ai jamais demandé à me retrouvé en face d'un homme armé !" et là il commet un lapsus et au lieu de dire qu'il était sur le trottoir comme il l'a dit depuis le début il dit qu'il était sur la route face à A.B.

Il parle gentiment au président et mal à Me K.

Le président ne le pousse jamais à répondre lorsque celui-ci esquivé alors que cela est de son ressort.

Procureur : - n'y avait-il pas d'autres méthodes pour l'interpeller ?

- non c'était la bonne méthode

- Et vous décidez de partir seul, vous ne pensiez pas que l'individu qu'on vous a décrit pour V.M.A pouvait être dangereux ?

- non les personnes recherchées pour Vol a Main Armée ne sont pas forcément armé et donc pas toujours dangeureux ! (*ah soudain on n'est plus juge ! On ne s'inquiète pas d'une personne recherché pour vol à main armé ! Elle est belle celle-là !!*)

- Pourtant votre collègue a admis très facilement sa méfiance du fait qu'on ne sait jamais sur qui on peut tomber et qu'on ne pouvait pas savoir ce que la personne a sur elle (arme ou pas)

Le procureur insiste sur le fait qu'il aurait pu agir autrement.

- Pourquoi la témoin a dit très clairement que A.B ne vous braquait pas ?

- Elle ne peut pas tout voir. C'est moi qui vois tout.

- Comment peut-on comprendre que aucun témoins ne disent la meme chose ?

- aucun témoins ne dit la même chose !

Le proc. le remet à sa place et montre la non-crédibilité de la scène que raconte D.S :

Amine court en tenant son gun en l'air, il braque D.S puis lorsqu'il voit que celui le pointe il se retourne !

D.S plaide le "je ne sais pas" pour ne pas être plus impertinent.

Il admet sa panique qu'après coup au lieu de l'admettre instantément. Cela peut être sa panique qu'il le fait "déconner" et tirer sur une silhouette sans regarder à 17m.

3) Témoin : Brigadier chef : Nicolas Comte (secretaire syndicat F.O/ le syndicat de l'accusé)

Il vient dire du bien de son collègue....

Me K. demande a propos de Mr Boursier, si un policier peut être sanctionné par sa hierarchie en dehors de la procédure pénale ? Il répond oui. Pourtant aucun des policiers n'a été sanctionné.

Me K. poursuit en demandant si les policiers de France attendent la décision de ce procès et si des policiers peuvent tirer lorsqu'il ne sont pas menacés ?

Le brigadier répond par l'affirmative....

Il y'a eu une enquêtrice de personnalité pour nous parler d'Amine et de sa famille... celui qui aurait établi le rapport de l'enquête de personnalité sur D.S n'est pas là et on fera sans pour l'accusé... Alors que n'est-ce pas ce rapport qui est plus important ?

4) Plaidoirie d'Amal :

Elle exprime la quête de vérité dans laquelle elle s'est lancée après avoir eu des éléments du drame. Amal raconte le traumatisme subit autant pour elle que pour d'autres personnes/ familles ayant perdu leurs proches entre les mains de la police. Elle précise qu'il s'agit seulement du 5ème procès en assise pour l'assassinat d'un jeune par la police.

Plaidoirie de l'avocat de la partie civile :

1) assistante de Me K.

- Rapelle que la famille au départ n'est pas " partisane"

- Rapelle des mensonges et des plaintes des policiers pour l'élaboration de la vérité

- Rapelle la légitimité des questions de la famille et la mauvaise impression que font les flics en refusant de répondre : le manque de respect des différents flics et de D.S envers sa victime et sa famille.

(...)

Me K :

Il commence par allumer le collègue de D.S Mr Boursier... il ne comprend pas que ce dernier n'ai pas été sanctionné et qu'il continue à établir des P.V.

(comme quoi on se fout dans la police d'avoir des menteurs !)

" Si un homme dit qu'il a été braqué il doit le justifier ! Si on a pas de témoins on a du bon sens mais là...." "En 4 jours je me pose encore plus de questions sur la sincérité de D.S ! parce que D.S ne répond jamais aux questions ! Et il argumente en disant que si il le dit c'est vrai."

" On a aussi les policiers du comisarriat de Noisy qui ne veulent pas prendre certains témoignages! "Vous savez je pense que pour que l'excellence de la police soit sauvegardé; il faut sanctionner quand certains commettent des erreurs."

"Pour la légitime défense il ne faut pas d'autres choix ! " Là on nous prend pour des idiots."

Il démontre encore la non-logique des propos de D.S.

"Mon sentiment c'est que D.S a complètement paniqué; ce n'est pas un homme qui doit porter 1 arme ! "

Aux jurés : ce que vous devais vous demander c'est est-ce qu'il serait saint de laisser cet homme continuer à être policier ?

"Son manque d'empathie c'est la preuve qu'il est incapable de se remettre en question. Je ne vous demande pas une peine exemplaire mais je demande la justice. Rentrez en vous demandant si cela vous arrivez (que l'un de vos de proches se fassent tuer par un policier) comment vous aimeriez que cela se passe."

Jour 5

Plaidoirie du procureur :

Il annonce que la peine encourru pour les faits dont D.S est accusé " violence ayant entraîné la mort sans intention de la donner " est de 15 ans mais il y a la des circonstances aggravante du fait que D.S est fonctionnaire de police et donc il peut encourrir 20 ans (on voit bien donc que entre la loi et ce qui est appliqué il y a un fossé, aucun policier n'a jamais pris de peine tel que mentionné dans ces textes.)

Aux jurés : - Voici les questions que vous devez vous demander :

- est-ce que la réaction de D.S était appropriée ?

Je pense pour ma part qu'elle n'est pas réfléchie; la version donné par D.S n'est pas cohérente.

- Est-ce que D.S a vraiment été braqué ?

En plus de l'incohérence de la version de D.S, 4 témoins contredisent et décrivent très clairement A.B qui fuit et jamais celui-ci qui braque D.S.

- Les témoins n'ont aucun intérêt dans cette histoire, ils hésitaient tous à venir témoigner pour ne pas mettre en difficulté la police.

Il rapelle lui aussi que les flics ne voulait pas prendre certains témoignages.

Il revient aussi sur le travail de l'IGS, qui a été efficace selon-lui.

La question la plus "controversée" dit-il c'est de savoir si il y a eu oui ou non légitime défense ?

La légitime défense doit être simultanée, proportionnelle et de nécessité absolu.

Il dit aussi que même si demain la loi change sur la légitime défense ce serait la même question.

La légitime défense ne se présume pas !

Le procureur défend que D.S n'était pas en légitime défense.

Pour lui il est clair que D.S a construit sa défense (par exemple : c'est quand l'IGS lui dit que A.B a pris 1 balle dans le dos que celui-ci dit que A.B a du se retourner au moment même où il tirait !)

D.S a construit son système de défense au fur et à mesure (exactement comme il avait dit que faisait les menteurs !)

Lui aussi plaide pour la panique (plutôt que la haine) de D.S pour expliquer ce geste.

"ok la police doit interpellier des délinquants mais pas dans n'importe quelle condition" (il est assez clair ici que D.S n'a pas cherché à interpellier ! Il a admis lui même ne pas lui avoir courru après !)

L'avocat général demande de sanctionner D.S à 5 ans d'emprisonnement avec surcis mise à l'épreuve + soins et interdiction d'exercer et de porter une arme."

(5 ans !avec surcis Alors que ça peut aller jusqu'a 20 ! Ils ont peur de décourager des types à rentrer dans la police ou quoi ?!)

Défense/ Plaidorie de Me M. :

Il va jouer avec quelques morceaux de la plaidoirie d'Amal ainsi que de celle de l'assistante de Me K. Mais surtout joue avec l'ignorance des gens.... tout comme les flics il joue avec la crédulité des personnes....

"On ne sait pas ce qu'il c'est passé/ on ne saura jamais"

Il se sert des propos de Amal sur son site urgence notre police assassine pour dire que " peut-être que de ce fait il était difficile pour D.S d'exprimer son empathie."

Et puis il reprend la plaidoirie du procureur qui insistait sur le fait que D.S aurait pu agir autrement et dit ironique : " Les policiers lorsqu'ils font face à un homme armé devrait s'abriter ?! Je ne peux pas entendre ça ! (...)"

Il joue sur les déclarations ambiguës du procureur quant à la façon dont aurait du agir D.S face à Amine. En fait le procureur ne disait pas à D.S qu'il devait se cacher mais lui avait répliqué ça du fait que soit disant D.S ne voulait pas prendre de risque. Dans ce contexte là alors et face à un homme qui ne met aucune vie en danger (il est juste vu en train de fuir) pourquoi le policier n'aurait-il pas pu laisser Amine partir ? (le tort aurait été plus ou moins grave pour un policier de laisser fuir un "délinquant" ?)

On veut nous faire croire que les policiers sont formés à agir coûte que coûte ?

Non dans ce genre de cas (face à un homme armé) les policiers ne doivent pas rester seul c'est là dessus que le procureur le reprenait en lui demandant pourquoi il n'avait pas cherché à rejoindre ses collègues plutôt que de s'aventurer seul face à Amine ? Surtout qu'il ne semble pas déterminé à la courser mais à faire quelque chose à tout prix quitte à abattre son "adversaire". Là n'est pas l'enjeu du flic face à quelqu'un qui ne représente pas un citoyen mais un ennemi; un nuisible : un criminel comme ils disent.

Après 1H30 de propagande de l'avocat de l'accusé, l'audience est suspendu.

Il y aura juste avant les délibérés les pitoyables derniers mots de D.S qui ne parvient même pas à s'excuser ni à exprimer des remords à la famille il dira juste :
- J'ai agit sous la légitime défense, je vis avec un mort sur la conscience.

Les délibérés dure jusqu'au soir, c'est seulement vers 20H que la décision est rendu.

D.S est acquitté, c'est à dire que "la cour" estime que D.S était en légitime défense.

Le procureur comme la famille a 10 jours pour faire appel.

Dans cette histoire tout ou presque a montré que seul la parole du responsable en question (le flic : D.S) peut établir la légitime défense. Aucun des témoins n'a vu Amine de face et en train de viser D.S comme celui-ci s'en défend.

On apprend quelque jours après que "**Le parquet général a fait appel de l'acquittement de Damien Saboundjian.**"

lire plus sur : <http://www.humanite.fr/le-policier-acquitte-du-meurtre-damine-bentounsi-sera-rejuge-596749>

Bon article sur la formation ou plutôt la malformation des flics et de leurs armes :
<http://www.lessor.org/les-armes-de-poing/>

Sur l'appel : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/alpes/isere/grenoble/vers-un-nouveau-proces-pour-damien-saboundjian-le-policier-de-grenoble-acquitte-du-meurtre-d-un-braqueur-911995.html>